

tourait-elle une douzaine de fois par jour. Et que dit le ministre de la justice pour la défense de ces stricts règlements dans le mémoire qu'il a préparé ? Voici ce qu'il dit, M. l'Orateur :

Il est impossible de faire respecter les lois des pêcheries, pour la protection de nos pêcheries, sans mettre strictement en vigueur ces règlements de donans.

Voilà ce que l'honorable monsieur a dit l'an dernier. L'honorable ministre des finances dit dans ce traité que cela n'est pas nécessaire. Il dit que nous pouvons faire ces concessions en toute sûreté. Il dit qu'il est possible de protéger nos pêcheries avec efficacité, et les empêcher d'être pillées par les pêcheurs américains sans aucun de ces stricts règlements que le ministre de la justice a dit être absolument nécessaires pour leur protection. Eh bien, M. l'Orateur, qui a raison ; le ministre de la justice dans son mémoire, ou le ministre des finances dans l'article 10 du traité.

Je suis porté à croire, M. l'Orateur, que les règlements stricts n'étaient pas aussi nécessaires que le supposait le ministre de la justice. Je suis porté à croire que le gouvernement avait d'autres objets en vue que la mise à exécution de ces règlements. Le gouvernement, voyant qu'il n'était pas aussi heureux avec sa politique d'atormoiments dans les négociations avec les États Unis, a cru qu'il verrait ce qu'il pourrait faire avec une politique de vexations. Eh bien, ils ont réussi admirablement ; ils ont réussi à exaspérer un peuple de soixante millions d'âmes, et ils se sont vus forcés de concéder ce que, dans d'autres circonstances, les Américains n'auraient jamais demandé.

L'honorable monsieur nous a dit qu'il n'avait rencontré personne à Washington qui ne lui ait dit que le traité de 1854 était mutuellement avantageux pour les deux pays. Il a dit que tous ceux qu'il avait rencontrés et avec lesquels il avait conversé sur cette question—entretenaient la même opinion sur les avantages réciproques que nous procurait ce traité ; et le traité a été rappelé, non pas parce qu'il n'était pas satisfaisant sous le rapport commercial, mais à cause de l'irritation politique qui existait entre les deux pays.

L'honorable monsieur aurait pu faire croire à la Chambre que l'irritation politique dont il parlait, était due aux déprédations commises par l'Alabama. Tel n'était pas le cas M. l'Orateur. Le traité a été rappelé grâce aux agissements du parti tory dans ce pays. Nous savons comment l'on a ridiculisé la défaite de Pope. L'honorable monsieur qui est aujourd'hui à la tête du gouvernement était aussi premier ministre à l'époque de la guerre civile. Nous savons que lorsque le parlement siégeait à Québec, l'honorable monsieur se leva avec ses collègues et se prirent à chanter "Dixie" au milieu des acclamations lorsque l'on annonça que Hooker avait été battu à Chancellorsville. Il n'est pas un seul Américain qui soit venu au Canada et qui ait rencontré l'honorable monsieur ou n'importe lequel de ses partisans, qui n'a pas senti qu'il était dans un pays contrôlé par des hommes qui lui étaient hostiles. C'est ainsi que le peuple américain saisit la première occasion de mettre fin à un traité qui était satisfaisant pour les deux pays sous le rapport commercial par suite des sympathies avouées des honorables messieurs de la droite pour le sud. Eh, M. l'Orateur, nous connaissons les sentiments qui ont été exprimés à cette époque. Ces honorables messieurs nous ont dit que la démonstration était un fiasco, que le peuple n'était pas capable de se gouverner lui-même, qu'il lui fallait un élément aristocratique ou monarchique pour servir de lest au navire politique, afin qu'il puisse mettre sûrement à la voile pour un voyage de long cours ; et c'est pourquoi ils se sont réjouis de ce qui leur a paru être la rupture de la République américaine. Non pas parce que le peuple de cette république leur ait causé un tort quelconque, mais parce qu'ils étaient hostiles à un gouvernement libre, et qu'ils désiraient que leurs prédictions se réaliseraient.

Nous avons eu, M. l'Orateur, une seconde exhibition d'hostilité, qui a eu son origine dans la politique de représailles,

dont l'honorable monsieur se prétend être l'auteur ; je crois, dans tous les cas, d'après ce que sais, qu'il a été le premier à la recommander. Eh bien, M. l'Orateur, je suis heureux de voir que l'honorable monsieur a fait des progrès ; je me réjouis de voir qu'il entretient maintenant des vues toutes différentes. L'honorable monsieur est maintenant porté à croire que l'établissement de relations plus libres avec la république voisine serait un avantage pour ce pays. Mais l'honorable monsieur nous a dit que le traité de Washington avait été un traité sage, que tout le monde en faisait maintenant l'éloge, bien que nous, Canadiens, nous lui fussions alors violemment opposés. Je voudrais que l'on me cite un seul article de ce traité que nous approuvions maintenant et que nous désapprouvions dans le temps. Il n'en est pas un seul. Nous nous opposions à la libre navigation du Saint-Laurent par les Américains sans notre consentement et sans que nous recevions quelque chose en retour. Il n'est pas une seule rivière en Europe que l'on rende navigable pour les nations qui habitent la partie supérieure de la même rivière de manière à leur permettre de se rendre à la mer, qui ne soit aussi navigable pour les peuples situés à l'embouchure aussi loin que cette même rivière est navigable. Il en est de même de toutes les rivières de l'Amérique du Sud ; mais ce n'est pas la règle qui a été posée par le traité de Washington. La population de Chicago a le droit de se servir du Saint-Laurent pour se rendre à la mer et retourner à Chicago ; mais nous n'avons pas le droit nous de naviguer sur le lac Michigan ni de nous rendre à Chicago. Il sait que nous n'avons pas obtenu le droit de libre navigation sur la rivière Columbia ou les rivières d'Alaska. Il sait que nous nous sommes désistés du droit de nous servir de nos canaux sans rien recevoir en retour. Il n'est pas une seule disposition du traité de 1871 dont nous ne nous plaignions pas aujourd'hui.

L'honorable monsieur nous a dit que nous avions été injustes envers M. Chamberlain en le tenant responsable des concessions qui ont été faites. Je pense, M. l'Orateur, que cela est vrai, je pense que M. Chamberlain n'était pas aussi pressé de faire des concessions aux États-Unis que ne l'était l'honorable monsieur lui-même, ou l'honorable monsieur qui siège à ses côtés. M. Chamberlain a dit récemment, dans un discours à la population de Birmingham :

Le gouvernement canadien et ses représentants étaient très désireux de mettre fin à un état d'irritation dangereux pour le Canada dans ses conséquences possibles.

M. Chamberlain dit que l'honorable monsieur désirait mettre un terme à cet état d'irritation ; mais quelle était la cause de cet état d'irritation ? C'est une erreur de supposer que dans cette affaire l'on a fait des concessions simplement à la demande du gouvernement de la Grande-Bretagne. L'honorable monsieur sait l'état d'exaspération dans lequel il a trouvé le sentiment public aux États-Unis ; et sachant que cela était dangereux pour ce pays, sachant que le gouvernement américain pouvait nous faire immensément plus de mal que nous pouvions leur en faire par une politique de non-relations, il désirait en venir à un arrangement à tout prix ; il était tout aussi prêt à faire des concessions que M. Chamberlain lui-même.

M. Chamberlain a visité cette ville ; il a vu le premier ministre, et il n'y a pas de doute qu'il a été mis au fait de la situation. Il s'est mis au courant des vues du premier ministre tout aussi bien que de celles de l'honorable ministre des finances, sachant que lui-même et ses collègues étaient responsables de l'état de choses qui existait aux États-Unis ; je n'ai pas de doute qu'il était tout aussi anxieux de faire des concessions que l'était le représentant britannique qui venait de Birmingham.

L'honorable ministre des finances a consacré beaucoup de temps à faire l'éloge des commissaires ; mais il est une chose qu'il ne nous a pas expliquée, mais qu'il nous expliquerait peut-être avant la fin du débat, c'est de nous dire comment M. Bayard en est venu à le nommer commissaire britannique.